

MÉCÉNAT

Le notaire peut être un moteur de la générosité

Inf. 16

Antoine Hurel, notaire associé chez Morel d'Arleux notaires (Paris 6^e) a constitué au sein de l'office un service dédié au mécénat. L'étude a aussi créé sa propre structure philanthropique, la «Fondation 15 Saint-Pères».

Quel peut être le rôle du notaire dans le déclenchement d'un acte de générosité ?



Antoine Hurel. Les Français sont généreux et ouverts. Aussi, lorsque le notaire préconise un audit patrimonial, juridique et fiscal à ses clients, il peut prescrire des solutions

de mécénat et de philanthropie, orienter leur générosité vers une cause qui leur importe. Le notaire doit oser en parler et doit connaître les mécanismes juridiques. Par cette connaissance, tous les confrères peuvent éveiller les consciences de leurs clients et interroger : comment donner du sens à son patrimoine ?

Y a-t-il un profil type de client généreux ? Les fondations sont-elles réservées aux très riches ?

A. H. Le mécénat ne se réduit pas au cas du capitaine d'industrie qui crée une fondation pour loger ses œuvres d'art contemporain. Un particulier ou une entreprise peut le pratiquer puisqu'il s'agit d'apporter un soutien matériel sans contrepartie directe à une cause d'intérêt général. Ses domaines d'expression sont très variés : santé, solidarité, lutte contre le mal logement ou les inégalités, culture, environnement, etc. Quand la constitution d'une fondation reconnue d'utilité publique nécessite 1,5 million d'euros, le fonds de dotation est accessible avec un don minimal de 15 000 €. Une fondation abritée n'est pas réservée aux plus grosses fortunes. Elle peut se mettre en place avec 200 000 € versés sur 5 ans, soit 40 000 € par an ou 800 € par mois (incluant la déduction fiscale IR). Autre bon exemple, le don sur succession (CGI art. 788 III), assez peu connu.

Votre office a créé une fondation...

A. H. Nous avons d'abord créé un département dédié à la philanthropie et au mécénat il y a six ans, puis la Fondation 15 Saint-Pères sous l'égide de la Fondation de France en 2016. L'office lui apporte des fonds afin d'agir sur les inégalités sociales et participe à une quinzaine de projets d'accès à la culture, au sport et au logement dans les quartiers populaires et les territoires ruraux. Cette démarche est aussi gratifiante pour les collaborateurs. Vertueuse, elle peut aussi pousser nos clients à s'y mettre. J'encourage les notaires à s'engager dans cette voie ! La Chambre des notaires de Paris a d'ailleurs mis en place la «Fondation des notaires du Grand Paris» le 2 juillet dernier dont la première action a permis de réunir 75 000 € pour «Tous unis contre le virus».

Que préconisez-vous pour développer la générosité ?

A. H. Le notariat devrait consacrer un module de formation pour expliquer les mécanismes de philanthropie aux futurs notaires. Les jeunes générations sont demandeuses. Le notariat ne peut pas rester à côté de ces changements sociétaux. Nous avons une vision globale de la situation de nos clients et la chance de pouvoir encore être écoutés. Profitons-en pour promouvoir les élans de générosité !

LA FONDATION 15 SAINT-PÈRES EN BREF



Fondation
15 Saint Pères

4 fondateurs sensibles
à l'égalité des chances :
Antoine Billecocq,
Pierre-Alain Conil,

Antoine Hurel et Antoine Morel d'Arleux
10 bénéficiaires, 15 projets soutenus mis en avant
sur le site Internet et via les réseaux sociaux :
moreldarleuxnotaires.fr/fr/notre-fondation